

Le ministre de l'Environnement

Québec, le 21 mars 2001

Monsieur André Harvey Président Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec, le 3 avril 2001, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

20.100

ANDRÉ BOISCLAIR

Charte des droits et libertés de la personne du personne Québec

Édifice Marie-Guyart, 30° étage 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911 Télécopieur : (418) 643-4143

Courriel: cab.ministre@menv.gouv.gc.ca

Complexe Desjardins 150, rue Sainte-Catherine Ouest, 26ª étage, Tour Nord Montréal (Québec) H5B 1A4

Téléphone : (514) 873-8374 Télécopieur : (514) 873-2413





Le ministre de l'Environnement

Québec, le 21 mars 2001

Monsieur Jean-Pierre Boucher, ing. Société des traversiers du Québec 109, rue Dalhousie Québec (Québec) G1K 9A1

Monsieur,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup, le 3 avril 2001, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Le dossier sera déposé dans les locaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Québec et à Montréal et dans différents centres de consultation déterminés par ce dernier.

À titre d'initiateur de projet, je vous demande de bien vouloir donner suite aux obligations qui vous incombent concernant l'information publique. Les responsabilités et obligations sont précisées à la section IV du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Je souligne de plus que vous devez transmettre une copie du résumé visé à l'article 4 du règlement à toute municipalité locale dans les limites de laquelle vous avez l'intention d'exécuter votre projet.

Pendant la période d'information de 45 jours, toute personne, groupe ou municipalité peut m'adresser une demande relative à la tenue d'une audience publique.

Édifice Mane-Guyart, 30° élage 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911 Télécopleur : (418) 643-4143 Complexe Designdins 150, rue Sainte-Catherine Ouest, 26° étage, Tour Nord Montréal (Québec) H5B 1A4

Téléphone : (514) 873-8374 Télécopleur : (514) 873-2413



Si des précisions ou des explications sur le déroulement de cette période d'information vous étaient utiles, vous pourriez vous adresser au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au numéro (418) 643-7447.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

c.c. M. André Harvey, président du BAPE